

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 19

**Séance du 24 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le 24 juillet, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 juillet, s'est réunie sous la présidence de Marielle ALARY.

**Présents :** 17

**Votants :** 19

**Sont présents:** Marielle ALARY, Pierre FOUCHE, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christiane BOYER, Christian DAURAT, Anne LEYMAT, Louis BONNEVAL, Pierre LEYMAT, Jean-Pierre RUARD, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Magalie GERAUD, Cendrine CHANTEPIE, Théo BELAUBRE, Nicole CASAGRANDE, Jean-Paul BOURDET, Martine GARNIER

**Représentés:** Danielle MORINIERE par Catherine LOUBIERE, Patrick FAURI par Nicole CASAGRANDE

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Anne LEYMAT

---

- BP 2020 commune
- BP 2020 service assainissement
- BP 2020 lotissement Bas de Briat
- Proposition de noms pour la commission communale des impôts directs (CCID)
- Nomination des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Location presbytère de Cazillac
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance débute à 18h05.

Mme Anne Leymat est désignée secrétaire de séance

**Approbation compte rendu :** Madame la maire soumet à l'approbation du conseil le compte rendu du conseil du 1<sup>er</sup> juillet 2020 : approuvé à 15 voix pour et 4 absentions (MM. Casagrande (+ voix de M. Fauri), Bourdet, Garnier.

**2020-052 - Objet : Bail logement presbytère de Cazillac**

Madame la maire informe le conseil que les actuels locataires du presbytère de Cazillac ont acheté une maison et qu'ils quittent, à regrets, ce logement. Ils ont trouvé un couple de jeunes très intéressées pour leur succéder et au fait de l'état du presbytère. Il conviendra cependant de réaliser assez rapidement des travaux pour renforcer la terrasse qui se désolidarise de la façade du presbytère.

Mme la maire la propose au conseil de conclure un bail avec Monsieur Palden MICHEL et Madame Marina RAYMOND pour la location du logement situé presbytère de Cazillac répondant aux caractéristiques suivantes :

- Bail débutant le 1<sup>er</sup> août 2020
- Montant du loyer : 550,00 € par mois
- Caution : un mois de loyer
- Révision annuelle des loyers au 1<sup>er</sup> janvier selon la variation de l'indice des loyers

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil :*

- *DECIDE de louer, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, à Monsieur Palden MICHEL et Madame Marina RAYMOND le logement situé presbytère de Cazillac pour un loyer mensuel de 550,00 € révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier selon la variation de l'indice des loyers.*

- DIT que la durée du bail sera de 6 ans.
- AUTORISE madame la maire à signer le bail correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.
- 

### **2020-056 - Objet : Proposition de noms pour la commission communale des impôts directs (CCID)**

Le code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire titulaire et un suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur des services fiscaux du département sur la base d'une liste de 24 noms.

Après avoir sollicité les personnes concernées, Mme la maire propose de soumettre à cette désignation les noms suivants :

CHANET Jean-Louis	TASSAINT Daniel	FRANCES Huguette	LESCOP
RAULY Philippe	BOURDET Jean-Paul	MENOIRE André	MEVOLLON-TALLIS
DELMAS Josette	GOUYGOUX Jean-Pierre	TASSAIN Daniel	LABANT Pierre
NADAUD Monique	NEUVILLE Josette	ABESEHRA Emmanuel	RUARD Jean-Pierre
ALLEGRETTI Yves	BESSE Marie-Pierre	ROUX Marie-Christine	LAVAL Claude
CASAGRANDE Nicole	CHABOY Michel	LABROUE Thierry	LAPORTE Jean-Marie

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer cette liste de 24 noms.*

Mme la maire remarque que du fait de la COVID, le premier budget de ce mandat est voté tardivement.

Trois budgets seront soumis au vote : le budget de la commune, le budget du lotissement et celui de l'assainissement de Cazillac. L'assainissement de la partie Quatre-Routes est géré par le syndicat d'assainissement de la Tourmente créé avec les communes de Condat et Strenquels.

La gestion de l'eau potable est désormais confiée pour l'ensemble du territoire du Vignon-en-Quercy au SIAEP du Blagour.

Mme la maire souligne l'assez bon report de la section fonctionnement vers la section investissement grâce à la commune nouvelle. Elle précise les choix qui ont guidé l'élaboration des budgets :

- ✓ Continuer les projets engagés : aménagement de la gare / aménagement du garage de la maternelle de Cazillac repoussé sur 2021 du fait de la covid et de l'impossibilité de réaliser les travaux cet été. Mme la maire précise que l'on dispose de 2ans pour débiter les travaux à compter de la date d'attribution de subvention/ climatisation de la salle des fêtes mais avec des devis revus et des modalités de réalisation à réfléchir
- ✓ Attention portée à l'amélioration et la rénovation de certains logements communaux
- ✓ Urgence à refaire certains tronçons de voirie. Des décisions modificatives seront toujours possibles pour participer à certains aménagements : rond point « carrefour » / aménagement de l'avenue du Dr Monmont à l'occasion de la réfection de son assainissement. Mme la Maire remarque que quand le Département aura réalisé la bande de roulement, cela sera fait pour 20 ans. M. Daurat précise que les travaux auront un peu de retard car ces travaux vont être repensés pour plus de durée. Mme Casagrande note qu'il convient de faire attention aux modalités du prêt.

### **2020-053 budget commune**

M. Fouché note la singularité de ce budget voté à mi année alors que la moitié des opérations ont déjà été effectuées et que les retards liés à la covid entraineront un décalage de certains investissements sur 2021. L'autre singularité de ce budget est l'obligation d'y intégrer les résultats du budget de l'eau des Quatre-Routes (clos au 31/12/2019) pour les transférer ensuite au syndicat du Blagour.

Il fait part du questionnement sur la nécessité de créer ou non un budget annexe pour l'aménagement de la gare. Sur les conseils de Mme la perceptrice, il propose de l'intégrer dans le budget principal.

M. Fouché présente la vue d'ensemble du budget :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 006 447,07	895 579,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 110 868,07
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>1 006 447,07</b>	<b>1 006 447,07</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	378 126,23	511 609,52
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	211 511,98	51 021,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 27 007,69
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>589 638,21</b>	<b>589 638,21</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>1 596 085,28</b>	<b>1 596 085,28</b>

Et passe en revue les différents chapitres de la section de fonctionnement.

-Concernant les dépenses de personnel, chapitre 12, l'augmentation prévue est liée à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Mme la maire précise que les aides concernant les emplois aidés ont diminué et qu'un agent est passé de 20 à 30 heures/semaines.

M. Fouché fait remarquer au chapitre 14 l'augmentation des attributions de compensation versées à Cauvaldor suite à la prise ne charge au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par Cauvaldor du périscolaire de Cazillac.

M. Leymat souligne qu'il aurait été intéressant de pouvoir rapprocher ces données avec celles du compte administratif - alors que la maquette budgétaire rappelle le BP 2019

Mme Alary donne l'exemple des indemnités des élus qui au BP 2019 s'élevaient à 45000 € alors qu'au CA les réalisations ont été de 63000 €

Mme Leymat confirme que cela fausse l'analyse.

Concernant les frais de scolarité, M. Ruard note qu'ils varient en fonction du nombre d'enfants. Mme la maire précise que dans le RPI chaque année les communes ayant une école facturent aux communes de résidence des élèves des frais de scolarité

M. Bourdet demande le détail des subventions versées au Rionet. M. Fouché et Mme Alary précisent que 7610,16 € correspondent à la subvention accueil de loisir 2020, équivalant à 17,14 € par habitant de Cazillac selon une convention antérieure à la commune nouvelle et concernant les anciennes communes de la CC du pays de Martel / 12446,15 € représentent le solde de la subvention accueil de loisir due au titre de 2019 et au reversement des subventions CAF et MSA versées en début d'année à la commune dans le cadre des anciens contrats enfance jeunesse

Le reversement des subventions CAF et MSA que la commune pourrait toucher en fin d'année n'a pas été inscrit.

Mme la Maire remarque que lorsque Cauvaldor intégrera l'accueil de loisir sans hébergement à la compétence petite enfance, c'est la communauté de commune qui bénéficiera des aides de la CAF et qui décidera de la reverser ou non. Il n'y a aucune certitude à ce jour.

M. Bourdet regrette la baisse de certaines subventions aux associations dont l'amicale bouliste.

Mme la maire rappelle la volonté d'harmoniser les subventions de base et de laisser la possibilité de verser des subventions exceptionnelles aux associations qui ont un projet particulier. Elle ajoute la baisse des activités des associations cette année du fait de la covid.

M. Bourdet dit que l'amicale bouliste a eu la chance de pouvoir organiser son loto avant le confinement et d'avoir ainsi des recettes, ce qui n'est pas le cas de toutes les associations.

M. Daurat note que c'est bien d'avoir uniformisé les subventions mais qu'il convient de rester attentif aux demandes des associations

Mme la maire rappelle qu'un courrier a été fait aux associations de la commune leur témoignant l'intérêt que la municipalité leur porte. Elle réaffirme qu'il était nécessaire de s'interroger et remédier aux distorsions existantes entre associations (ex subvention de 50 € au patrimoine et 400 € aux boulistes) et que des subventions exceptionnelles pourront être attribuées s'il y a un projet en face. Elle se tiendra à cette ligne de conduite.

M. Bourdet remarque qu'il est difficile face à un responsable d'association d'expliquer la baisse d'une subvention. Mme la maire se propose d'aller l'expliquer aux présidents d'associations.

M. Fouché dit que pour passer d'une fusion forcée à une fusion réussie deux objectifs doivent être atteints :

- gérer avec équité les territoires

- gérer le maintien du bien-vivre à Cazillac comme aux Quatre-Routes dans le Vignion-en-Quercy, le rôle des associations étant essentiel sur ce point. C'est par elles que se crée le lien entre les habitants.

Mme Garnier dit qu'on retiendra que c'est la municipalité qui a fait baisser les subventions aux associations.

M. Fouché se dit choqué de cette déclaration.

M. Fouché présente les différents programmes d'investissement parmi lesquels, outre les restes à réaliser :

**Voirie** - 32 000 €

M. Leymat demande quelles voiries ne sont pas prises par Cauvaldor. M. Daurat répond que pour la voirie goudronnée, les travaux sont entièrement à leur charge et pour les chemins « blancs », le 1<sup>er</sup> goudronnage est à charge de la commune. Mme Casagrande remarque que c'est la première fois qu'il faudra rajouter quelque chose sur des travaux de voirie dépendant de Cauvaldor.

Selon M. Daurat, il est préférable que la commune prenne en charge les chemins blancs, sinon il ne resterait plus rien pour les autres investissements de voirie.

M. Ruard précise que les chemins prévus donnent accès à des habitations.

M. Fouché rajoute que ces travaux étaient déjà prévus par l'ancienne municipalité.

Mme Géraud fait part de la dégradation depuis près de 11 ans du chemin du lotissement donnant accès à sa maison. Mme Casagrande répond que lorsque la viabilisation du Bas de Briat a été faite, il était prévu d'empiercer les voies dans un premier temps et de goudronner dans un second temps afin que les engins de chantier ne dégradent pas le bitume.

M. Alary dit que ce problème sera abordé lors du vote budget lotissement

**Aménagement du territoire** -5000 € : embellissement des villages, entrées de village, lien entre les deux communes historiques

**Matériel roulant**- 5000 € : achat d'un véhicule d'occasion pour les cantonniers car un des agents est obligé d'utiliser parfois son véhicule personnel, étudier l'achat d'une balayeuse

**Rond-point** - 5000 € : 1<sup>er</sup> inscription pour la part des travaux incombant à la commune dans le cadre de l'aménagement du rond-point desservant la nouvelle zone commerciale.

Mme Garnier remarque que rien n'est prévu pour le mur du cimetière de Cazillac alors qu'il y a trois mois il était indiqué à l'ancienne municipalité l'urgence à intervenir.

M. Ruard dit qu'un maçon a examiné le mur, le problème principal était le ruissellement des eaux de pluie contre ce mur et un drain va être installé au pied pour pallier ce problème.

**Eglise de Paunac** 1710 € : 2 petits moteurs du clocher à changer

**Climatisation salle des fêtes** : la ligne est gardée mais le projet est à revoir

Mme Casagrande demande si le reliquat de 7000 € de la subvention de la poste a pu être employé pour le changement des fenêtres de la salle au dessus de la mairie. Réponse affirmative

**Gare**- 228084 € inscrits en dépenses et en recettes sur cette opération. Mme Casagrande conteste le chiffre, P. Fouché précise que c'est un montant de subventions (detr) calculé sur l'estimation des travaux.

**Logements**- 34 258,33 € : restauration appartement au-dessus du secrétariat de Lasvaux et sécurisation terrasse presbytère de Cazillac

**Pôle enfance** - 1550 € : changement de serrures de sécurité

M. Labant demande si les travaux de désamiantage de l'école primaire sont programmés. Mme Alary répond qu'ils seront réalisés en 2021.

Concernant l'opération aménagement du territoire, M. Labant a commencé à travailler auprès de la Région, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) sur les subventions qu'il serait possible d'obtenir pour l'aménagement du plan d'eau, mais cela se ferait sur 2021.

M. Bourdet demande si rien n'est prévu pour l'assainissement du pôle enfance de Cazillac. M. Fouché répond qu'il faut revoir globalement le projet en y incluant l'assainissement du lotissement et étudier le rattachement au syndicat d'assainissement de la Tourmente. Une vidange va être programmée.

*Le Conseil approuve le budget principal à 15 voix pour et 4 absents MM Casagrande (+ pouvoir M. Fauri), Bourdet, Garnier.*

### **2020-054 budget assainissement**

M. Fouché présente le budget assainissement qui s'établit à 2 323,04 € en dépenses de fonctionnement et équilibré par la section recettes de fonctionnement de 2 323,04 € dont 900,04 € de report positif du précédent exercice. Les dépenses d'investissements sont de 715,00 €, dont 81 € de report négatifs, équilibrées par 715,00 € de recettes.

*Ce budget est approuvé à l'unanimité*

### **2020-055 Budget lotissement Bas de Briat**

Mme Géraud demande combien de lots ont été vendus. Mme la maire répond qu'outre les lots de Polygone, un lot est en cours de vente

Mme Géraud dit que les entreprises roulent vite, abiment la chaussée et ne la réparent pas. Elle remarque que le chemin n'a jamais été entretenu par la commune et que le fossé a été nettoyé une seule fois

Le budget s'établit à 88 795,98 € en dépenses de fonctionnement dont 4 804,21 de résultat déficitaire reporté et équilibré par la section recettes de fonctionnement. Les dépenses d'investissements sont de 84 345,98 € équilibrées par 84 345,98 de recettes dont 36 563,30 € de report positif de l'exercice précédent

*Ce budget est approuvé à l'unanimité*

### **Questions diverses**

M. Leymat signale une lampe d'éclairage public en panne, fait part de demandes d'administrés concernant la numérotation de leur habitation et indique sa satisfaction de voir les comptes rendus de conseil mis sur le site internet et affichés aux panneaux.

Concernant l'adressage, Mme le Maire répond qu'il faudra officialiser cette démarche et inscrire les voies dans

le fichier national de la poste et faire la démarche pour Cazillac.

M. Daurat informe le Conseil que le panneau d'agglomération sur la route de Brive va être déplacé à 50 m du futur giratoire.

Mme Giraud dit qu'elle intègre la commission jeunesse

M .Bonneval retrace les travaux déjà entrepris par la commission du patrimoine : recensement des fours, fontaines et lavoirs. Il propose une réunion de restitution et signale les membres nouvellement inscrits à la commission patrimoine : Nicole Casagrande, Théo Belaubre, Sandrine Chantepie, Francis Combroux

Mme la Maire remercie de sa présence la nouvelle correspondante de la Dépêche, Mme Josette Teillard, et lui souhaite la bienvenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30